

## APPEL A CANDIDATURE

### Le Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne recrute son/sa/ses directrice(s)/ directeur(s)

La direction sera confiée à un/e ou des artistes chorégraphiques jouissant d'une reconnaissance nationale et internationale dans son/leur domaine et manifestant une ouverture aux autres champs artistiques. Elle portera un projet artistique et culturel réalisé dans un esprit de coopération, de solidarité et de dialogue avec les différents réseaux existant en région et hors région.

Le C.C.N.R.B. appartient au réseau des 19 établissements qui constituent en France le socle de l'activité de création, de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques définis réglementairement par le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 et l'arrêté du 5 mai 2017. Le C.C.N.R.B. poursuit l'ambition d'être au cœur d'une dynamique régionale, nationale et internationale au service de la création et de l'accompagnement des artistes et des acteurs du développement de la culture chorégraphique auprès des publics.

Le C.C.N.R.B. a son siège à Rennes, ville de plus 213 450 habitants qui s'inscrit dans Rennes Métropole qui compte 43 communes (426 500 habitants). Le C.C.N.R.B. dispose de deux sites, l'un basé dans le centre-ville de Rennes, l'autre situé dans le quartier de Beauregard (Nord de la ville), et comprenant au total 6 studios de danse, dont 2 sont mis à disposition à d'autres associations du secteur chorégraphique.

Le C.C.N.R.B. est subventionné par l'État (ministère de la Culture - DRAC Bretagne), la Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne, et reçoit ponctuellement le soutien d'autres partenaires publics. L'ensemble des financements publics atteignait 1.394,3 K€, en 2016 sur un budget total 2.324,5 K€ TTC. Outre l'équipe de direction, le C.C.N.R.B. compte 11 emplois permanents. Le C.C.N.R.B. n'a pas d'artistes permanents.

#### MISSIONS ET ENJEU D'EXPÉRIMENTATION

Le C.C.N.R.B. assume une mission principale de création et de production de spectacles chorégraphiques. En cohérence avec son projet artistique, le/la/les directeur(s)/trice(s) nommé(e)s à la tête du C.C.N.R.B. aura/auront pour mission, outre le développement de son/leur propre travail de création et de production :

- de travailler à la diffusion locale, départementale, régionale, nationale et internationale de ses/leurs productions ;
- de renforcer le partage de l'outil avec les compagnies chorégraphiques, en favorisant le croisement des disciplines et la pluralité des approches chorégraphiques, en accueillant et en accompagnant des artistes chorégraphiques issus du territoire régional mais aussi d'envergure nationale et internationale, à travers le dispositif Accueil-Studio et la résidence d'artiste associé et de contribuer à la diffusion des œuvres de ces artistes ;
- de mettre en place des actions destinées à diffuser la culture chorégraphique (conférences, projections, démonstrations, travaux en cours...) et des projets d'action culturelle (ateliers, stages, créations participatives...);
- d'œuvrer pour la formation, l'accompagnement des professionnels, des travailleurs sociaux, du corps enseignant en s'appuyant sur des coopérations notamment avec le Pont Supérieur, le milieu universitaire, ainsi qu'avec les Conservatoires à Rayonnement Régional de Rennes et de Brest ;
- d'être un point d'appui pour les travaux de recherche en danse, comme l'ensemble du réseau des CCN et de prendre part aux programmes nationaux visant à rendre accessible les archives et les ressources des CCN aux publics concernés ;
- d'impulser une nouvelle dynamique de rayonnement du paysage chorégraphique régional et de s'inscrire dans les dynamiques territoriales pour développer des collaborations artistiques et culturelles ;
- de porter une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, aux objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle ;

- de veiller à la bonne gestion administrative, financière et managériale de la structure.

Par ailleurs, le projet de la direction, en lien avec les orientations ministérielles, prendra en compte une réelle ouverture à l'expérimentation tant en termes :

- de production ;
- de nouvelles formes de gouvernance (collectif d'artistes, association entre un chorégraphe et un artiste d'une autre discipline ou d'autres champs sociaux...);
- de nouveaux modes d'action en direction des publics faisant appel en particulier aux outils numériques ;
- de réponses aux nouvelles pratiques des spectateurs ;
- de mobilité et d'itinérance ;
- de nouveaux espaces de diffusion, de coopération locale, d'accès à la culture avec prise en compte des questions sociales et de la jeunesse.

#### MODALITÉS PRATIQUES

Les candidat(e)s sont invité(e)s à envoyer leur dossier au plus tard le 15 janvier 2018. Aucune candidature parvenue après le 15 janvier ne sera prise en compte.

Cette candidature comprendra :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé

Les candidat(e)s doivent transmettre celle-ci par voie postale et par voie électronique en langue française. Après étude des candidatures, un comité de sélection, composé de représentants du ministère de la Culture, des collectivités territoriales et des organes de gouvernance du C.C.N.R.B., sélectionnera une liste restreinte de candidat(e)s. Ceux/Celles-ci se verront remettre une note d'orientation et ses annexes. Ils/Elles seront invité(e)s à élaborer un document de proposition pour la réalisation et la mise en œuvre du projet artistique et culturel du C.C.N.R.B. Le projet devra parvenir avant le 30 mars 2018 minuit. Les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s seront auditionné(e)s par le jury fin avril 2018. La prise de fonction interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre d'une première convention de 4 ans.

Les candidat(e)s doivent envoyer leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation par courrier électronique (sous format pdf) et courrier postal à :

- Madame la Présidente du C.C.N.R.B.,  
38 rue Saint-Melaine - CS 20831 - 35108 RENNES Cedex 3  
et par courriel à : [candidature@museedeladanse.org](mailto:candidature@museedeladanse.org)

Et uniquement par courrier électronique (sous format pdf) à :

- Madame la Directrice Générale de la Création Artistique,  
courriel à [laurent.vinauger@culture.gouv.fr](mailto:laurent.vinauger@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne,  
courriel à [stephanie.carnet@culture.gouv.fr](mailto:stephanie.carnet@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Président du Conseil Régional,  
courriel à [thierry.lenedic@bretagne.bzh](mailto:thierry.lenedic@bretagne.bzh)
- Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine  
courriel à [sandrine.kerlidou@ille-et-vilaine.fr](mailto:sandrine.kerlidou@ille-et-vilaine.fr)
- Madame la Maire de Rennes,  
courriel à [c.poulain@rennesmetropole.fr](mailto:c.poulain@rennesmetropole.fr)